



TALON REPONSE DU REGLEMENT FINANCIER

Ecole Privée « SAINT-VINCENT »

Année Scolaire 2021-2022

M. et/ou Mme (Nom – Prénom)

Responsable de l'élève (Nom – Prénom)

Qui sera scolarisé en classe de

Pour les frais de contribution : Après avoir pris connaissance du règlement financier opte pour le règlement de :

TARIF A 320 € soit 32.00 € / mois sur 10 mois	TARIF B* 382 € soit 38.20 € / mois sur 10 mois
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *

* Tarif de solidarité **et pour les Elèves Hors Lucéens dans l'établissement.**

Bordereau d'estimation pour facturation 2021/2022

- **Facturation prévisionnelle en septembre 2021 pour l'année scolaire entière comprenant :**

La contribution choisie (320 € ou 382 €/élève), le forfait OGEC (4.00 €/famille), l'assurance globale souscrite pour tous les élèves (7.70 €/élève) et votre estimation de Repas pour l'année complète (de septembre 2021 à juillet 2022).

1/10ème de cette facture prévisionnelle annuelle **sera prélevé chaque mois, d'octobre à juillet** et sur celle-ci, un tableau récapitulatif vous indiquera les montants dus.

En juillet 2022, une facture rectificative permettra de régulariser les différences entre la consommation réelle de votre enfant et cette estimation annuelle déjà facturée. **(Tout repas prévu et en cours de préparation sera considéré après 9h00 comme pris même en cas de départ avant midi).**

- **Facturation au réel chaque mois concernant la fréquentation du périscolaire.**

Merci de conserver vos factures mensuelles d'Accueil Péri Scolaire, en effet celles-ci, vous serviront pour la déclaration de vos impôts sur les frais de garde de vos enfants de moins de 6 ans.

Aucune attestation ne vous sera fournie.

Recto/Verso

! COCHER cette case si votre enfant n'est pas concerné par les services ci-dessous en 2021/2022

	RESTAURATION	Nombre	Tarif	Montant annuel
	Repas Lucéens		4.00 €	
	Repas Non Lucéens		5.00 €	
	Repas Allergiques (Paniers repas)		2.00 €	
MONTANT TOTAL ANNUEL ESTIME (Hors Contribution, Assurance et Forfait OGEC)				

MODE DE REGLEMENT

Merci de cocher la case correspondante :

Prélèvement mensuel le 10 de chaque mois

Prélèvement mensuel le 27 de chaque mois

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement financier joint au dossier :

Date/ Nom / Prénom du PAYEUR :

Merci de votre compréhension
Mr Eon, Chef d'Etablissement
Mme CHIARENZA, Présidente OGEC